

Séance du 16 décembre 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à M. Lozano, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Darmendrail à M. Saussié, M. Lacassagne à Mme Bisauta, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Aguerre, Mme Loupien-Suares à M. Etcheto.

ABSENTS : MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Touraton présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Voirie du lotissement « les Hauts de Saint Hubert » - Participation aux travaux de réfection.

La Ville de Bayonne prend à sa charge 50 % du financement des travaux de remise en état des voies privées ouvertes à la circulation publique.

Dans ce cadre, l'association syndicale du lotissement « Les Hauts de Saint-Hubert » sollicite l'intervention de la collectivité pour la réfection de la voirie du lotissement.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à commander à l'entreprise retenue (entreprise EXEDRA) 50 % des travaux envisagés, soit un montant de 11 236,81 € HT et à régler la dépense correspondante, après vérification par les services techniques municipaux de la qualité de réalisation de la prestation.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.